

TARIF DU SEJOUR SKI – 2016

Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire, rappelle que, chaque année, la Ville organise un séjour ski pendant les vacances de février à destination des 11 à 17 ans.

Le prochain séjour se déroulera à Chatel (Haute Savoie) avec l'association « Evasion 91 » qui a été retenue dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (M.A.P.A.).

Le prestataire prend en charge l'organisation complète du séjour sur place (transport, encadrement, logistique) et un animateur de la Ville renforce l'équipe d'animation sans coût supplémentaire pour les familles.

Afin que ces dernières s'organisent dès le mois de septembre (inscription pour les landivisiens et préinscriptions par numéro d'ordre pour les résidents des communes extérieures), il est proposé de maintenir les tarifs du séjour 2016 identique à ceux de 2015 :

Coût 2015	Coût prévisionnel 2016 (hors salaires)	Tarifs 2016	
		Landivisiau	Autres communes
28 240 €	28 240 €	396 €	485 €

Les points suivants sont précisés :

- Inscription : les inscriptions pour les landivisiens commenceront en septembre 2015 lors de la journée des associations. Les préinscriptions pour les familles extérieures commenceront à la même date et l'inscription définitive sera confirmée à partir de mi-novembre en fonction des places disponibles et par ordre d'arrivée.
- Paiement : 120 € d'acompte à l'inscription avant le 13 novembre et solde du règlement avant le 18 décembre.
- Clause particulière : possibilité d'annulation du séjour 10 jours avant le départ si le nombre de participants est incomplet.

VU l'avis favorable des commissions « Enfance - Famille - Jeunesse » et « Education - Formation » en date du 1^{er} juillet 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE les tarifs et modalités proposés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le..... 17 JUIL. 2015
Et de la publication, le..... 16 JUIL. 2015
Fait à Landivisiau, le..... 17 JUIL. 2015
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

